

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET.

Date de la convocation : 14/02/2023

Nombres d'Elus présents : 12/14

Nombres de votants : 14/14

Pouvoirs :

LEVET Patrick	X	CHAURAND Anne	X
FLAMAND Catherine	X	CROISY Daniel	X
SUCHET Gabriel	X	GRANGE Emmanuel	X
PERREAUD Pascal	X	JOSSERAND Christiane	X
ANDRE Renée	X	KARA Ramazan	X
BAMPA Joëlle	X	LABRANCHE Guy	X
CARON Catherine	X		
MARIE Audrey	X		

Secrétaire de séance désigné (Article L2121-15 du CGCT) : Cathy CARON

Monsieur le Maire, Patrick LEVET, demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent Procès-Verbal du 19 Janvier 2023.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Mme FLAMAND, 1^{ère} adjointe, ouvre la séance et informe que M ; le Maire aura un peu de retard. Elle rappelle l'ordre du jour.

URBANISME

➤ **Zone OAP**

Mme FLAMAND, déléguée à l'urbanisme, rappelle que des Zones OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) a été notifiée lors de l'élaboration du PLU.

Mme FLAMAND informe que M. et Mme COURTIEUX ont déposé un permis de construire sur l'une de ces zones, pour une maison individuelle. Le service instructeur a accepté leur projet qui était en conformité avec la réglementation de cette zone.

➤ **Révision allégée PLU**

Pour rappel, le projet de révision du PLU implique les A et N et notamment sur les annexes. Ce projet de révision allégée est toujours en concertation et des points sont encore mis en questionnement.

➤ **Rétrocession LES AYES**

Mme FLAMAND informe qu'une bande de terrain SUD est prévue à la rétrocession auprès de BOURG HABITAT. Cette bande correspond une servitude de passage. Des démarches sont en cours de réalisation.

TRAVAUX/VOIRIE

➤ Local BETEC

Délibération n°2023-05

LOCAL BETEC

M. le Maire rappelle que la société BETEC vend ses locaux et que la commune souhaite acquérir ce bien immobilier dans le projet de faire venir un ou plusieurs professionnels de santé.

M. le Maire, après avoir eu connaissance des conditions d'acquisition de bien et après en avoir exposé les éléments, souhaite faire une proposition au vendeur et discuter le prix nécessaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants,

-**ACCEPTE** de se positionner quant à l'acquisition du local

-**AUTORISE** M. le Maire à faire une offre au vendeur et si besoin à mener les négociations relatives à cette acquisition

-**AUTORISE** M. le Maire à effectuer tous les actes afférents à cette affaire

➤ Travaux voirie :

M. PERREAUD, délégué aux travaux et voirie, informe le Conseil que le traçage est à refaire à certains endroits. Un devis sera demandé.

Il est également prévu de mettre un panneau STOP à la place du CEDER LE PASSAGE à La Chagne.

PERSONNEL

➤ RIFSEEP

Délibération n°2023-06

RIFSEEP – MISE A JOUR

Sur rapport de M. SUCHET, délégué au Personnel, et de M. le Maire, les membres du conseil sont informés du souhait de revoir les montants de références de l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE).

M. SUCHET et M. LEVET propose la modification de l'article 2 -Montants de références, de la façon suivante :

Montants de référence

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

E X E M P L E

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions*
Groupe B	Responsabilité d'une direction ou d'un service Fonctions de coordination ou de pilotage
Groupe C1	Encadrement de proximité, responsabilité d'un service
Groupe C2	Emplois d'exécution

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient fixés à :

	IFSE		CIA	
	Montant minimum	Montant maximum	Montant minimum	Montant maximum
Groupe B	1920	4000	0	500
Groupe C1	1560	3300	0	400
Groupe C2	1200	2500	0	300

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- **DECIDE** de modifier la montants de référence de l'IFSE conformément à la proposition faite à compter du 1 mars 2023.

- **Tableau des emplois**

Délibération n°2023-07

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUITE DEMISSION

Par délibération du 23 Février 2023, le Conseil Municipal a fixé le tableau des emplois communaux.

M. le Maire, M. LEVET, et M. SUCHET, adjoint et délégué aux personnels et aux affaires scolaires, informent les membres du Conseil que l'un des adjoints d'animation a déposé sa démission. Son contrat prendra fin le 19 Février 2023.

Il est donc proposé de modifier le Tableau des emplois de la façon suivante :

- Supprimé le poste d'adjoint d'animation, contractuel, 16/35° annualisé 12h36
- Créer un poste d'adjoint d'animation, contractuel, pour la plage horaire de 11h45 - 14h30 pour la surveillance des enfants et cantine soit 11/35 annualisé 8h39 min

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- accepte la proposition du Maire
- autorise le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

ECOLE

- **Temps scolaire année scolaire pour la rentrée 2023/2024**

M. le Maire et M. SUCHET, délégué aux affaires scolaires, informe l'assemblée que depuis quelques mois la question du rythme scolaire pour la rentrée 2023/2024 leur avait été soumis à plusieurs reprises.

M. le Maire, informe que ce sujet de passer à 4 jours par semaine a été en discussion en commission scolaire et qu'une rencontre a été organisé avec les délégués de parents d'élèves. Mme JANIN, directrice de l'école de SAINT JUST, a également été convié à une rencontre avec M. le Maire et les adjoints.

Lors de ces différents échanges, il a été demandé que le conseil municipal se positionne sur le sujet, à savoir de passer le rythme scolaire à 4 jours/ semaine.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer.

Après discussion et débat, il a été convenu d'ajourner à la prochaine séance du Conseil.

➤ **Convention / Subvention Ecole musique**

Délibération n°2023 – 08

SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE ANNEE 2023/2024

M. SUCHET, délégué aux affaires scolaires, informe les membres du Conseil que l'Ecole de Musique sollicite le versement de la subvention annuelle prévue dans la Convention financière 2022 à 2025 pour les interventions musicales dans les écoles primaires sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes. Cette demande s'élève à 3 035 € pour la commune de SAINT JUST.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- **ACCEPTE** de verser la subvention de 3 035 € demandée par l'Ecole de Musique pour l'année 2023
- **ACCEPTE** de reconduire pour l'année 2023/2024 l'intervention musicale à l'école

CCAS

➤ **Mme JOLY**

Mme ANDRE, délégué au CCAS, informe le Conseil que la doyenne de la commune Mme JOLY, est décédée le 11 Février 2023. Une pensée émue pour Mme JOLY et sa famille.

➤ **GOUTER RETRAITES**

Mme ANDRE informe que le CCAS, avec la collaboration de M. MASSARD président des retraités, organisera un gouter le jeudi 6 avril de 15h à 18h.

➤ **FLEURISSEMENT**

Plusieurs projets de fleurissement sont en projet : massifs vers le rond-point et vers le feu de la mairie

DIVERS

➤ **Demande location salle (Amicale Philatélique Bressane)**

Délibération n°2023-09

**LOCATION SALLE – ASSOCIATION AMICALE PHILATELIQUE BRESSANE
MULTICOLLECTION**

M. le Maire, informe que l'Amicale philatélique Bressane multicollection souhaite louer la salle des fêtes de SAINT JUST afin d'organiser son 12ème salon « Placomusophile ». Dans son courrier, adressé au maire, le président de l'Association expose les raisons de sa demande : la salle habituelle utilisée est en réparation sur 2023. M. LEVET rappelle que la location des salles communales est uniquement pour les Associations communales et non ouvertes à l'extérieur de la commune.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil municipal :

-**ACCEPTENT** la demande de location de L'Amicale Philatélique Bressane Multicollection à titre **EXCEPTIONNEL** dans la mesure où il s'agit d'un événement ponctuel et ouvert au public.

➤ **Fermeture des salles communales pendant les vacances scolaires**

M. le Maire rappelle que jusqu'à présent les salles communales étaient fermées une semaine à chaque vacance scolaire. Il a été décidé que dorénavant ces fermetures n'auraient plus lieu sauf exceptionnellement pour travaux ou interventions de nos agents techniques.


➤ **Situation SYRIE-TURQUIE**

Délibération n°2023-10

DON SYRIE – TURQUIE, SUITE SEISMES

Le maire Patrick LEVET et les membres du conseil présents, après avoir échangé sur la tragédie humaine causée par les séismes en Turquie et Syrie ont décidés, à la majorité des votants, de faire un don de 500 € pour venir en aide aux opérations d'aides envers les habitants de la Syrie et la Turquie victimes des séismes survenus récemment.

PROCHAIN CONSEIL LE 30 MARS A 20H

<u>Observations :</u>	
PV approuvé lors de la séance du	
10 MARS 2023	
Secrétaire de séance, Cathy CARON 	Le Maire, LEVET Patrick 